

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U13 ET U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN ET U18 FEMININ

Article 1 :

La Ligue Ile de France organise un championnat U13 masculin et féminin, U15 masculin et féminin, U17 masculin, U18 féminin en deux divisions : **Division 2** et **Division 3** puis la création d'une **Division 1** et d'une **division 4** (INTER-DEPARTEMENTAL) en phase deux.

Article 2 : Associations sportives invitées pour la saison en cours

Division 2 :

- Les six équipes de la **Division 1** de la saison précédente.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la **Division 2** de la saison précédente.
- Les équipes vainqueurs des barrages entre les cinquième, sixième de la **Division 2** et les finalistes de la **Division 3** de la saison précédente.

Soit 12 équipes.

Division 3 :

- Les équipes perdantes des barrages entre les cinquième, sixième de la **Division 2** et les finalistes de la **Division 3** de la saison précédente.
- Les équipes finalistes du trophée CATOR (pour les féminines) et RAT (pour les masculins) la saison précédente dans la catégorie inférieure sauf en U13 où les deuxièmes de chaque poule de **Division 3** sont invitées de nouveau.
- Les comités départementaux doivent fournir une équipe pour chaque catégorie à la région.

Soit 12 équipes

Article 3 : Système de l'épreuve

Le championnat est constitué en 3 phases

Phase 1 :

Division 2 :

Les 12 associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

Division 3 :

Les 12 associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
CD	CD
CD	CD
CD	CD
CD	CD

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

Phase 2 : constitution des divisions

A la fin de la phase 1, il y a recombinaison des **Division 2** et **Division 3** et création de la **Division 1** et **Division 4**.

Division 1 : 6 équipes

- Les trois premiers de chaque poule de la **Division 2** accèdent en **Division 1**.

Division 2 : 6 équipes

- Les équipes classées quatrième de chaque poule de la première phase **Division 2** restent en **Division 2**.
- Les équipes classées première et deuxième de chaque poule de la première phase **Division 3** montent en **Division 2**.

Division 1	Division 2
1 D2	4 D2
2 D2	4 D2
3 D2	1 D3
1 D2	1 D3
2 D2	2 D3
3 D2	2 D3

Division 3 : 12 équipes en deux poules de 6.

- Les équipes classées cinquième et sixième de chaque poule de la première phase **Division 2** descendent en **Division 3**.
- Les équipes classées entre la troisième et la sixième place de chaque poule de la première phase **Division 3** restent en **Division 3**.

Division 3	
5 D2	5 D2
6 D2	6 D2
3 D3	3 D3
4 D3	4 D3
5 D3	5 D3
6 D3	6 D3

Division 4 : 8 équipes en une poule unique de 8

Chaque département propose une équipe par catégorie, à la fin du premier weekend des vacances de fin d'année, à la commission sportive régionale. Cette équipe doit être **la première du plus haut niveau départemental de la catégorie concernée** (U13 (M et F), U15 (M et F), U17M et U18F).

Aucune autre équipe ne pourra être proposée à la commission sportive régionale.

Si un département ne propose pas d'équipe, elle ne pourra être remplacée ni par une autre équipe du département concerné, ni par une autre équipe d'un autre département.

Phase 2 : déroulement

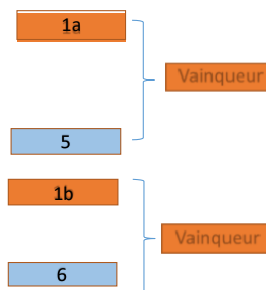
A l'issue des matches retour,

- Le premier de la **Division 1** est déclaré vainqueur **Division 1**.
- Le premier de la **Division 2** est déclaré vainqueur **Division 2**.
- Détermination du vainqueur de la **Division 3** :

Rencontre entre le premier de la poule A et le premier de la poule B du championnat **Division 3**.

Le match se fera sur le terrain du premier choisi par un tirage au sort effectué par la commission sportive régionale.

Afin de déterminer les montées en **Division 2**, deux barrages seront organisés entre le cinquième et sixième de la **Division 2** et les premiers de chaque poule de **Division 3**. Les rencontres ont lieu chez les équipes de **Division 3**, et l'équipe 1a et 1b sont déterminées selon le Ranking (image non contractuelle) :



Les vainqueurs de ces deux matches seront invités à participer à la **Division 2**. Les deux perdants seront invités à participer à la **Division 3** la saison suivante.

Le premier de la **Division 4** est déclaré vainqueur **Division 4**.

À l'issue de ce championnat, ces équipes participeront à un huitième de finale pour le trophée Cator et Rat avec les équipes ayant terminées champion départemental de leur département.

Afin de déclarer le CHAMPION REGIONAL D'ILE DE FRANCE, un système de PLAYOFFS se met en place.

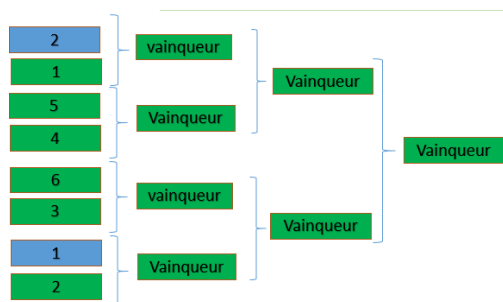
Phase 3 : PLAYOFFS

Détermination du CHAMPION D'ILE DE FRANCE :

Quart de finales entre les six équipes de la **Division 1** et les équipes classées première et deuxième du championnat de la **Division 2** seconde phase. Ces matchs se dérouleront en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-avantage) sur deux week-ends imposés par les calendriers de la Ligue.

En cas d'égalité au point-avantage à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns ou 3 minutes en U13 nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.

Les demi-finales et finale se dérouleront sur le même week-end lors des FINALES REGIONALES JEUNES. Le vainqueur de la finale des play-offs est nommé CHAMPION D'ILE DE FRANCE.



ATTENTION, LE FORFAIT D'UNE EQUIPE EN PLAYOFFS ENTRAINE LA RETROGRADATION DE CE CLUB EN DIVISION 3.

Article 4 : Invitations à participer au championnat régional jeune (prochaine saison)

Composition de la **Division 2** :

- Les six équipes de la **Division 1**.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la **Division 2** (phase 2).
- Les deux équipes vainqueurs des rencontres entre les deux finalistes de **Division 3** et les équipes classées cinquième et sixième de la **Division 2** montent en **Division 2** pour la saison suivante.

Division 2

1 D1	2 D1
4 D1	3 D1
5 D1	6 D1
2 D2	1 D2
3 D2	4 D2
Vainqueur Barrage	Vainqueur Barrage

Composition de la **Division 3** :

- Les perdants des matches de barrage.
- Les finalistes du trophée CATOR ou RAT de la catégorie N-1. Les U13 qualifiants pour Les U15, les U15 pour les U17 et les U17 pour les U20 (pas de qualification en U20F pour les U18F).
- **ATTENTION IL N'Y AURA PAS D'EQUIPE QUALIFIEE en U13 par le biais des trophées RAT ou CATOR. Les équipes en U13 classées deuxième des poules de PROMO joueront en **Division 3**.**
- Toutes les autres équipes de la **Division 3** retournent dans leur département.

Division 3

Perdant Barrage	Perdant Barrage
Rat/Cator ou 2 D3 (U13)	Rat/Cator ou 2 D3 (U13)
CD	CD
CD	CD
CD	CD
CD	CD

Toutes les équipes de la **division 4** retournent dans leur département respectif.

Article 5 : Rencontre

Horaire officiel :

U13 : Samedi 15h00, U15 : Samedi 17h00

U17M et U18F : Dimanche 13h15

Déroptions possibles : le samedi entre 15h et 18h et le dimanche entre 9h et 17h

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon :

U13F : Taille 6

U13M : Taille 6

U15F : Taille 6

U15M : Taille 7

U18F : Taille 6

U17M : Taille 7

Feuille : E-Marque obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine) pour toutes les catégories

Toucher la balle en zone arrière : U13, U15, U17, U18 : non

Joueurs autorisés à jouer :

Type de Licence	OC	1C-1CAST	2C - 2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC
Nb maximum	10	5*	5*	5*	5*	7

** Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».*

Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

Joueurs brûlés

Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.

Dans le cas d'une CTC, un "joueur brûlé" ne peut jouer dans aucune équipe engagée par un club de la CTC évoluant dans une division inférieure de la même catégorie d'âge.

Si deux équipes évoluent au même niveau, une liste de personnalisation pour chaque équipe sera demandée avant la première journée de championnat (**aucun joueur ne pourra jouer dans les deux équipes**), (voir article 3.11 des règlements généraux de la Ligue).

Désignations

Division 1 et Division 2 : arbitres désignés par le CRO : réglés par la caisse de péréquation régionale

Division 3 : 2 arbitres désignés par le CDO du club recevant : réglés par la caisse de péréquation régionale

Division 4 : 2 arbitres désignés par le CDO du club recevant : réglés par la caisse de péréquation régionale

Article 6 : Obligations

Statut de du technicien

Tous les techniciens des divisions 2 et 3 doivent être recyclés pour la saison en cours.

- Division 1 et Division 2 :

- Le CQP complet ou Le Diplôme d'entraîneur territorial de basketball (DETB)
- Ou
- CQP P1 ou CS1 et CS3 ET inscription et participation à la formation CS2 et CS4 du DETB, ainsi que le passage de la certification au cours de la saison.

Ou

- Diplômes de niveau supérieur

- Division 3 :

- BPJEPS
- Ou
- Le module 1 du Diplôme territorial de BasketBall (CS1, CS2, CS3 et CS4) validé par la certification
- Ou
- CQP P1 ou CS1 et CS3 ET inscription, participation à la formation CS2 et CS4 du DETB ainsi que le passage de la certification au cours de la saison

Ou

- Diplômes de niveau supérieur

- Division 4 :

Aucune obligation de diplôme

Obligation CTC

Obligation de 3 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque.

Obligations sportives

Néant

Pacte #Tousengagés : Se conformer aux règlements FFBB

ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

2) Classement

Le classement, pour la saison en cours d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisés.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.